

## DISPOSITIFS &amp; FINANCEMENT

# FIF PL - Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

## DÉFINITION

Le FIF PL est l'OPCO des professionnels libéraux (médecins, avocats, architectes, consultants, professions paramédicales). Il finance les formations professionnelles continues de ces indépendants via leur contribution obligatoire.

Tout libéral cotise à la formation professionnelle (CFP) lors du paiement de l'URSSAF. En contrepartie, il peut mobiliser un budget formation annuel via le FIF PL.

Montant annuel mobilisable : 750 à 1 200 ? selon profession et secteur (à vérifier sur le site FIF PL). Le budget se reconstitue chaque année (non cumulable).

Formations éligibles : celles liées à l'activité professionnelle du libéral. Pas pour reconversion vers un autre métier non-libéral. Pour ça : CPF mobilisable normalement.

Délais : demande à faire AVANT la formation (au moins 10 jours). Pas de prise en charge a posteriori.

Pour une reconversion de libéral à libéral (ex: kiné qui se spécialise en méthode spécifique, médecin qui devient coach), le FIF PL est l'outil principal. Cumulable avec CPF (le libéral cotise aussi au CPF via la CFP).

---

## Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/fifpl](http://benjaminduplaa.com/lexique/fifpl)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF